



PRIX du Grand Public GRDF

PRIX DÉCERNÉS :

- Échelon national : La Pyramide de Vermeil
- Échelon régional : La Pyramide d'Argent
-

PRÉAMBULE :

Organisé chaque année par la FPI France, le concours des Pyramides est destiné à promouvoir la qualité, l'innovation et le savoir-faire dans les programmes de construction de logements neufs et d'immobilier tertiaire de ses adhérents.

Le prix du Grand public permet de nourrir la notoriété des parties prenantes/partenaires (la FPI, les promoteurs participants au concours et GRDF) auprès des futurs acquéreurs et des métiers du monde de l'immobilier.

GRDF souhaite récompenser au travers de ce prix les projets qui répondent le mieux aux attentes du grand public suivant les critères de sélection décrits ci-dessous.

CRITÈRES MINIMUM

Les projets qui concourent sont des programmes à dominante résidentielle (logements collectifs ou maisons individuelles groupées) et alimentés au gaz naturel :

- neufs
- de rénovation lourde s'apparentant à de la construction neuve

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

1/ Architecture /design du programme et intégration dans l'environnement (50% de la note) :

Attention portée aux besoins des futurs habitants :

Exemples : les services associés aux logements comme une conciergerie, la proximité des transports en commun et des commerces, l'aménagement d'un roof top, la nature mixte du projet (logements, école, crèche, résidence senior...), une conception modulable qui s'adapte aux modes de vie (Ex : T4 modulable en T1 + T3).

Choix des matériaux en cohérence avec l'environnement

Exemples : briques, bois, zinc...

Esthétisme de la façade

Conception des logements et communs

Exemples : cellier, local à vélos, parking, jardin partagé...

Valorisation des VRD

Exemples : voiries, espaces verts, jardins potagers...

Adaptation et intégration au site (avant/après) :

Exemples : à la géographie du terrain, à la forme de l'îlot, respect du paysage, prise en compte de l'histoire locale et/ou de l'identité du territoire...

2/Confort du logement et système énergétique (50% de la note) :

Le Confort du logement

Exemples : plancher chauffant, émetteurs vecteur air, design et emplacement de la chaudière, présence de thermostats d'ambiance, présence d'une prise extérieure, présence d'une cheminée insert ; domotique et pilotage de l'énergie, chaudière connectée...

Le système énergie :

Exemples : chaudière individuelle à condensation, couplage du système énergétique avec une énergie renouvelable, équipement innovant (cogénération couplée à une chaudière collective à condensation, pile à combustible, pompe à chaleur à absorption...)

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

En cas de présélection du dossier par le jury régional, la candidature au concours sera mise en ligne sur le site internet de la FPI France afin que le grand public puisse voter.

Pour garantir une homogénéité dans la présentation des dossiers, il est obligatoire de présenter :

- Un dossier d'étude thermique
- Une note de synthèse d'étude thermique